



MAURECOURT



Communiqué

Projet Immobilier du Château du Faÿ

Projet du château du Faÿ : les maires de Maurecourt, d'Andrésey et Chanteloup-les-Vignes alertent sur des accès inadaptés au projet

Dans le cadre de l'enquête publique environnementale relative au projet de réhabilitation du château du Faÿ et de création d'un complexe hôtelier, les maires de Maurecourt, d'Andrésey et de Chanteloup-les-Vignes souhaitent faire connaître une position commune.

Les communes ne contestent pas le principe du projet. Elles contestent en revanche la faisabilité du projet dans les conditions d'accès actuellement prévues.

Trois communes, trois accès : aucune solution adaptée

Un complexe hôtelier de cette envergure implique nécessairement des flux importants : clients, personnel, livraisons, maintenance, services de secours et, avant cela, une circulation importante d'engins et de véhicules de chantier.

Or, les trois itinéraires actuellement envisagés ne sont pas dimensionnés pour accueillir ces flux.

À Maurecourt, l'accès par la rue du Faÿ conduit au cœur d'un secteur résidentiel par un réseau de voies étroites et contraintes. La configuration de la voirie ne permet pas d'envisager une augmentation importante du trafic de véhicules de tourisme, encore moins le passage régulier de véhicules de livraison ou d'engins de chantier. Les conséquences concerneraient directement les riverains, les piétons, la circulation locale et les conditions d'accès des services de secours.

À Andrésey, la rue de l'Hautil, outre son gabarit limité, conduit à la traversée d'un espace boisé classé. L'augmentation du trafic et les flux liés au chantier soulèvent ainsi des enjeux environnementaux importants dans un secteur dans la préservation constitue un élément essentiel.

À Chanteloup-les-Vignes, le chemin de la Grande Rue, mitoyen avec Andrésey, traverse lui aussi un secteur naturel, sensible et boisé. Les accès en aval empruntent par ailleurs une voie située en zone rouge, à proximité de secteurs ayant connu des effondrements récents. Dans ce contexte, l'augmentation des flux de circulation et le passage d'engins de chantier doivent être appréciés au regard de la fragilité et des caractéristiques particulières de ces espaces.

Ce ne sont pas trois accès à améliorer : ce sont trois accès inadaptés

Le sujet n'est donc pas celui de simples aménagements de voirie.

Les caractéristiques physiques, environnementales et géologiques des itinéraires proposés constituent des contraintes structurelles qui ne peuvent être ignorées.

Dans ces conditions, les trois maires considèrent que les accès actuellement proposés ne constituent pas une solution acceptable pour desservir un complexe hôtelier de cette envergure.

La question des accès est indissociable du projet

Sans accès adaptés, sécurisés et compatibles avec les caractéristiques des territoires traversés, la faisabilité concrète du projet doit être questionnée.

C'est précisément l'un des enjeux de l'enquête publique environnementale qui s'ouvre le 24 septembre 2026.

Une enquête publique : chacun peut s'exprimer

Les trois maires invitent donc les habitants d'Andrésey, de Chanteloup-les-Vignes et de Maurecourt à interroger le commissaire enquêteur sur les conditions d'accès au château et à faire connaître leurs observations sur la faisabilité du projet au regard de la configuration des voies, de la sécurité, des risques et des enjeux environnementaux.

Xavier TALON

Jean-Pierre DOS SANTOS

Catherine ARENOU

Maire de Maurecourt

Maire d'Andrésey

Maire de Chanteloup-les-Vignes



INFORMATIONS PRATIQUES

Enquête publique environnementale du 24 septembre à 9h au 23 octobre 2026 à 17h.

Mairie annexe d'Andrésey - 2 rue Gustave Eiffel – 78570 Andrésey

 Dossier et registre numérique :

www.registre-numerique.fr/rehabilitation-complexe-hotelier-chateaudufay

Permanences du commissaire enquêteur :

- lundi 28 septembre, de 14h à 17h ;
- samedi 10 octobre, de 9h à 12h ;
- jeudi 15 octobre, de 17h à 20h ;
- mercredi 21 octobre, de 14h à 17h.

Les modalités complètes de consultation du dossier et de dépôt des observations sont disponibles sur le registre numérique.